

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités
Direction des voies navigables
Service valorisation touristique et développement durable
Personne chargée du dossier : Virginie DELAHAYE
Fonction : Instructrice du domaine public fluvial
Tél. : 02 99 84 47 70
Courriel : vn-usagers@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : AC 2022-06-13

Rennes, le 13/06/2022

Objet : Fermeture de halage

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 02 juillet 2021 portant délégation de signature à la cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;

Considérant que des travaux de faucardage, bief de Butte Jacquette doivent être réalisés du 20/06 au 08/07/2022 ;

Considérant que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de halage ;

Arrête :

Article 1 - Prescriptions

L'accès à la voie verte, rive droite de l'écluse de Gacet à l'écluse de Butte Jacquette est interdit à tous les usagers.

Du 20 juin au 08 juillet 2022

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place par l'entreprise Poletto.

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de Trévérien.

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service valorisation touristique et développement durable

Véronique VÉRON